

9/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Date de convocation
25/03/2025

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 08

Etaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Christophe BENAC, Béatrix SUPLICE, Cyrille REMONT, Didier LETHUILLIER,
Absents excusés : Alexandra ETENDARD, Nathalie MASUY ayant donné pouvoir à Christophe BENAC, Stéphane LEVASSEUR, Carole COUTURIER,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Sylvain PAILLETTE est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Affectation des résultats

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'affectation des résultats 2024 comme suit :

Reports :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement 2023 :	491.04 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement 2023 :	92 305.74 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de :	- 9 666.45 €
Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de :	86 072.21 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	39 500.00 €
En recettes pour un montant de :	5 273.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 43 402.41 €

Les résultats sont donc affectés comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	43 402.41 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	134 975.54 €

Pour extrait conforme,
Le Maire, Cyriaque LETHUILLIER

